Renforcer la coopération et la cohésion de l'équipe municipale

7 h · 1 journée · hors pauses

Objectifs opérationnels

1. Diagnostiquer un frein et un levier de coopération.

2. Pratiquer un échange constructif entre élus.

3. Organiser une réunion et une régulation adaptées.

4. Formaliser des engagements de fonctionnement suivis.

Programme par sujets et items

1. Positionnement et cadre de coopération

- Attentes et situations de fonctionnement de l'équipe
- Confidentialité des exercices et respect du pluralisme
- Choix d'un cas concret de coopération

2. Complémentarités et implication

- Rôles, complémentarités et conditions d'engagement
- Confiance et reconnaissance du travail réalisé
- Animation d'un collectif et autorité institutionnelle à distinguer

3. Communication constructive

- Écoute active et reformulation en binômes
- Demande claire et désaccord exprimé sans dévalorisation
- Retour sur un comportement observable et ses conséquences

4. Réunions et priorités

- Ordre du jour et résultat attendu d'une réunion
- Priorisation, répartition du travail et responsabilités
- Relevé des suites, échéances et place de chacun

5. Réguler un désaccord

- Décision contestée et tension de coordination
- Options de régulation et clarification des responsabilités
- Recherche d'un fonctionnement commun sans consensus politique imposé

6. Évaluation et engagements

- Règle de coopération proposée individuellement
- Engagement personnel et résultat observable
- Modalités et date de suivi des améliorations

Public Maires, adjoints et conseillers municipaux souhaitant améliorer leur coopération dans l'exercice du mandat.

Prérequis Exercer un mandat local ; documents utiles fournis.

Modalités Présentiel ; distanciel possible selon le besoin. Inter : 3 - 10 participants.

Pédagogie Cas concrets, exercices, échanges et fiches outils. Positionnement et évaluation individuelle des acquis.

Intervenant Professionnel du réseau ACTES, mobilisé selon l'expertise requise.

Accessibilité Contactez-nous en amont pour étudier les adaptations nécessaires.

Sur mesure : 3 h 30 à 4 h sur objectifs ciblés ; enrichissement jusqu'à 14 h selon le besoin.

Tarif inter de base : 350 € nets de TVA par participant pour 7 h.

Ouverture inter à partir de 3 participants confirmés ; 10 participants maximum.

Intra et formats adaptés : sur devis. Prix total précisé avant engagement.

Élus : ACTES ne détient pas l'agrément ministériel requis. Demande d'information uniquement ; aucune inscription au titre du mandat ni éligibilité DIFE / Mon Compte Élu annoncée.

formation@actes-management.fr · actes-management.fr